

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 26015</p>
---	--	---

SEANCE du : 2 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 27 janvier 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON présente de 18h30 à 20h25 et de 20h30 à 21h00	Marie JARRY	Alain ROBIN présent de 18h30 à 18h50 et de 18h54 à 21h00
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	
Hélène BROSSEAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Philippe ROBIN
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Rodolph THIBAudeau
Sandra CAILTON absente de 20h25 à 20h30	Constance MACKOW <i>pouvoir à Nathalie MOREAU</i>	
Jamel CHENIOUR	Alain ROBIN absent de 18h50 à 18h54	

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



Refacturation par l'Agglo2B à la Ville de Bressuire des frais de téléphonie/informatique pour le 2^{ème} semestre 2025

Document annexé et présenté en séance.

Dossier présenté par Jean-François MOREAU.

Par suite d'une facturation auprès de l'Agglo2B, de frais de téléphonie-informatique appartenant à la Ville de Bressuire, il convient que l'Agglo2B refacture à la Ville de Bressuire les frais de téléphonie suivants :

- Frais de canaux téléphoniques pour le 2^{ème} semestre 2025 : 1 368,58 € TTC.

Il s'agit, par délibérations concordantes des deux collectivités, de procéder à la refacturation par l'Agglo2B à la Ville de Bressuire du montant de 1 368,58 € TTC correspondant aux frais téléphoniques listés ci-dessus pour le 2^{ème} semestre 2025.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** la refacturation par l'Agglo2B à la Ville de Bressuire, des frais de canaux téléphoniques pour le 2^{ème} semestre 2025 pour le montant de 1 368,58 € TTC ;
- **D'IMPUTER** cette dépense sur les crédits ouverts au budget ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Secrétaire de séance,


Anne-Marie BARBIER



Le Maire,


Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260206-DG_DEL_2026_015-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026